

ELECTIONS AU CONSEIL des UFR,**Scrutin du 4 avril 2017**

Annexe 1

CALENDRIER DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Opération	Calendrier type	Date retenue
Publication de l'arrêté		Vendredi 24 février 2017
Affichage d'une information pour les usagers et les personnels qui doivent demander leur inscription sur la liste électorale		Vendredi 24 février 2017
Contrôle et affichage des listes électorales	Au moins 20 jours avant la date du scrutin	Mercredi 15 mars 2017
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des usagers et des personnels pour lesquels l'inscription se fait sur demande expresse	Au plus tard 5 jours francs avant la date du scrutin	Mercredi 29 mars 2017 à 16h00
Date limite de rectification des listes électorales pour les personnels et usagers inscrits d'office (1)	Jusqu'au jour du scrutin	Jusqu'au jour du scrutin
Date limite de dépôt des candidatures et contrôle de leur recevabilité	15 jours francs maximum et 2 jours francs minimum avant la date du scrutin	Mardi 21 mars 2017 à 17h00
Comité électoral consultatif de validation des candidatures		Jeudi 23 mars 2017
Affichage des listes de candidats et des professions de foi		Jeudi 23 mars 2017 (après CEC)
Déroulement du scrutin		Mardi 4 avril 2017
CEC de validation des résultats		Jeudi 6 avril 2017
Proclamation et affichage des résultats	Dans les 3 jours suivant la fin des opérations électorales	Au plus tard le vendredi 7 avril 2017
Délais de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE)	Dans les 5 jours à compter de la date d'affichage des résultats	
Délai de recours contentieux	6 jours à compter	

devant le tribunal administratif (2)	de la date de la notification de la décision de la CCOE	
---	--	--

(1) Les demandes de rectifications relatives aux inscriptions sur les listes électorales sont adressées à Mme Annick Gauthier.

(2) Par courrier recommandé au Tribunal administratif, commission de contrôle des opérations électorales de l'université de Poitiers - 15 rue de l'Hôtel Dieu - 86034 Poitiers.

Transmettre une copie de toute contestation au Président de l'Université